



COMMUNE DE TEULAT

**PROCÈS VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE
DU 15 JUIN 2020**

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt, le quinze juin à 20h00, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Sabine MOUSSON, Maire sortante

Etaient présents : Mme AÏT-CHADI Sylvie, Mme BOYER-BRESSOLLES Monique, M. DESPOSITO Antony, M. GARRIC Gilles, M. JALABERT Louis, M. JULIÉ Bruno, M. MAILLY Florian, Mme MARCHÉ Marie-Odile, Mme MOUSSON Sabine, M. PETIT Pierre, Mme RABIS-BOUYSSOU Martine

Secrétaire de séance : M. DESPOSITO Antony

Convocation et affichage : le 8 juin 2020

Madame le Maire constate qu'aucun commentaire n'a été fait sur le précédent PV, il est donc adopté.

Madame le Maire précise que l'ordre du jour doit être modifié et que le point concernant l'aliénation d'une partie de la parcelle ZE 39 est reportée car les nouveaux numéros de parcelles n'ont pas encore été attribués.

1- ENVIRONNEMENT – UNE FORET JARDIN A TEULAT

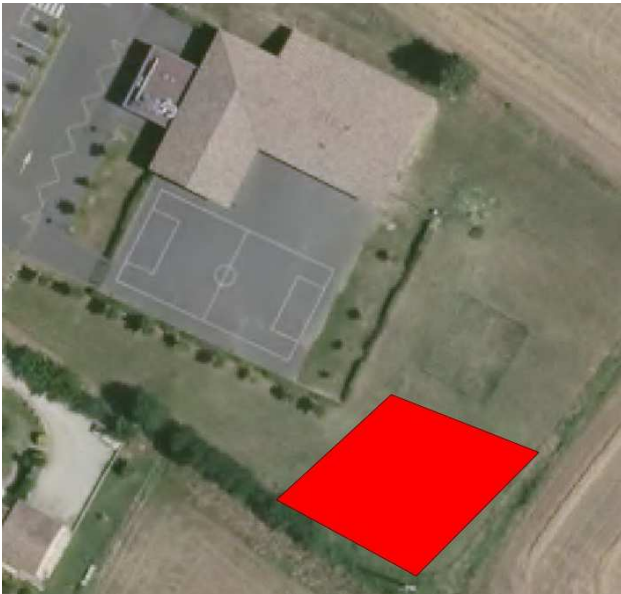
Madame le Maire explique aux conseillers municipaux l'initiative de la Région Occitanie face aux effets du changement climatique qui impactent de plus en plus fortement les activités humaines et les ressources, notamment en eau. Pour faire écho aux politiques déjà mises en place, la Région a mis en place un budget participatif intitulé « ma solution pour le climat ». Ce budget a pour but de faire émerger et mettre en œuvre sur le territoire régional de nouvelles solutions citoyennes en matière d'atténuation et/ou d'adaptation au changement climatique. Son objectif est de financer des projets concrets et rapidement réalisables, permettant d'apporter ou d'expérimenter une solution innovante répondant aux enjeux climatiques sur le territoire d'Occitanie. Les projets seront imaginés par les citoyens en lien avec différents acteurs pouvant en assurer la mise en œuvre.

Madame le Maire annonce que « les jardiniers de la forêt » ont été retenus pour réaliser deux forêts jardin à Teulat. Ces forêts de petite taille, créées par l'homme, rassemblent différentes espèces d'arbres fruitiers, arbustes comestibles, plantes médicinales, aromatiques et grimpantes. Dans ces forêts-jardins, petits et grands pourront découvrir le rôle des arbres dans la lutte contre le changement climatique, profiter de la beauté du lieu et cueillir ce dont ils auront besoin, garanti 100% sans pesticides. Les arbres, quant à eux, s'occuperont de stocker du CO2.

Madame le Maire précise que pour réaliser ce projet, financé par La Région, ce collectif a besoin de terrains. Ainsi, la Commune de Teulat peut mettre à disposition de ce collectif 400m² sur la parcelle de l'école (ZN 35) et environ 900 m² au village derrière la Chapelle sur la parcelle ZE 39. Outre l'intérêt environnemental, ce projet aura un intérêt pédagogique pour les enfants de l'école et pourra s'intégrer pour le village dans la continuité de l'aménagement du cœur de ville.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité

- DECIDE de mettre à disposition du collectif « les jardiniers de la forêt » 400 m² de la parcelle ZN 35 et 900 m² de la parcelle ZE 39 afin d'y planter une forêt jardin tel que les plans ci-annexés,
- PRECISE que cette opération est financée par la Région Occitanie,
- DIT que les deux premières années le collectif « les jardiniers de la forêt » se chargeront de l'entretien,
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise à disposition de ces terrains



2- PATRIMOINE – REFECTION DES MURS DE LA CHAPELLE – CONVENTION AVEC CONCORDIA

Madame le Maire explique à l'assemblée délibérante qu'il est possible de faire appel à Concordia, association reconnue d'Education Populaire, pour refaire les murs intérieurs de la Chapelle.

Pour réaliser cet objectif, Concordia organise en partenariat avec Teulat un chantier international de bénévoles du 5 au 26 août 2020. Le chantier international de bénévoles constitue à la fois une action d'animation locale à dimension internationale et la réalisation de travaux d'utilité sociale.

Les travaux à réaliser sont le re-maçonnerie de murs d'une église. Murs du SAS : enlever enduits dégradés, restaurer les joints en mortier de chaux, remettre un enduit. Murs nef : restaurer pierres & briques et re-maçonner les joints.

En contre partie la Commune s'engage à payer la somme de 5 000€ pour la réalisation de ces travaux. De plus, elle met à disposition la salle des fêtes pour les trois semaines afin que les bénévoles puissent se restaurer et dormir.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- ACCEPTE les conditions de partenariat avec CONCORDIA telle que présentée,
- AUTORISE le Maire à signer la présente convention,
- ACCEPTE le versement de la somme de 5 000€.
- MET à disposition à titre gratuit la salle des fêtes du 5 au 26 août 2020,

3- PATRIMOINE – ALIENATION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE ZE 39 A MR ET MME PETIT

Retirée de l'ordre du jour....

4- FINANCES – MODIFICATION DU REGELEMENT DU MARCHE LOCAL

Madame le Maire explique à l'assemblée que par délibération du 18 septembre 2015 le Conseil municipal a mis en place un marché hebdomadaire. Cependant, étant donné les changements, il a lieu de réviser le règlement du marché.

Les modifications sont les suivantes :

- Le lieu du marché sera désormais à la Charrette
- Les horaires sont de 17h00 à 20h00
- Le jour : le jeudi
- Uniquement des producteurs de produits alimentaires

Madame BOYER-BRESSOLLES précise qu'il n'y aura pas assez de places pour toutes les voitures.

Madame AÏT-CHADI demande comment cela se passe en temps de pluie, la halle n'étant pas assez grande pour tous.

Madame MOUSSON précise que pour les voitures, aujourd'hui les gens arrivent quand même à se garer. Il faut aller vers la route de la Balermie et marcher un peu. Il s'agit d'un marché de plein vent et non pas sous une halle ainsi les commerçants arrivent avec leur parasols.

Elle propose de mettre le camion à pizza sur la place handicapé mais Mr PETIT précise qu'il ne vaut mieux pas la condamner et le prévoir sur la place directement.

Il faudra au préalable voir et mesurer pour les emplacements et créer le sens de circulation le temps de l'application des mesures sanitaires liées au COVID.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- ADOPTE les modifications du règlement du marché telles que présentées,
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en place de ce marché les jeudis

5- FINANCES – MARCHÉ LOCAL – REVISION DES TARIFS

Madame le Maire précise qu'il a lieu de réviser les droits de place applicables dans le cadre du marché hebdomadaire. Après concertation avec la commission culture, association elle propose les tarifs suivants :

- o Sans électricité (ne sont pas comptés les lumières, balances électriques...) :
 - abonnement annuel soit 60€/an pour les stands de -3 m
 - abonnement annuel soit 70€/an pour les stands de 3 m et plus
 - abonnement mi-annuel soit 30€/an pour les stands de -3 m
 - abonnement mi-annuel soit 35€/an pour les stands de 3 m et plus
- o Avec électricité (fours électriques par exemple) :
 - abonnement annuel soit 80€/an
 - abonnement mi-annuel soit 40€/an
 - abonnement annuel pour 2 fois par semaine soit 150€/an
- o Tarif pour présence exceptionnelle (- de 5 fois) : 10€

Mr JALABERT dit que ces tarifs sont tout à fait raisonnables. Il précise également qu'un marché à Bourg St Bernard est prévu mais il ne sait pas quel jour.

Mme MOUSSON précise que ce marché est voulu par les producteurs eux-mêmes.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- ADOPTE les nouveaux tarifs tels que présentés ci-dessus,
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en place de ces nouveaux tarifs
- PRECISE qu'ils seront applicables dès 2020 au prorata du nombre de mois restant.

QUESTIONS DIVERSES :

✓ Commission association culture :

Mme MOUSSON demande à Pierre PETIT de s'occuper de la gestion de la location des chaises et tables stockées à la Chapelle.

Mme RABIS-BOUYSSOU Martine souhaiterait faire du rangement dans la salle des fêtes et réorganiser la pièce de rangement. Que fait-on des vieilles chaises ? Elles se dessoudent.

Déplacer la vaisselle dans le placard derrière le bar pour plus de facilité d'accès. Déménagement le 6 juillet à partir de 18h.

✓ Commission voirie :

MR JULIÉ Bruno fait un état des lieux de la voirie et doit rencontrer des entreprises pour faire des devis sur les trous de la route de la Balerme (certains doivent être pris en charge par le SIEMN), chemin En Vigne, Chemin du Château d'eau, route du Nadalou (croisement avec la RN 126). Il faut également faire du curage fossé et déboucher des buses (passage de route).

✓ Espaces verts :

Proposition de création d'une zone de compostage pour la commune. Probablement dans la STEP du bourg avec l'aide de l'association les jardiniers de la forêt.

✓ Communication :

Mr DESPOSITO précise que la commission prépare la trame d'un nouveau bulletin et d'un nouveau site Internet.

✓ Urbanisme :

Mme MOUSSON explique que les permis d'aménager sont déposés et que les travaux des lotissements ne commenceront que probablement si pas de retard dans l'instruction en fin d'année.

Il faut aussi lancer une réflexion sur la révision du PLU et cibler les dents creuses et les emplacements réservés et le pastillage des bâtiments pouvant changer de destination.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h15